



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

**Année 2020**

**Rapport présenté au Conseil communautaire du 28 juin 2021,  
par le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**

Rapport établi le 28 juin 2021 conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,



# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1: PRÉSENTATION</b> .....	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 2 : COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION</b> .....	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU SERVICE</b> .....	<b>5</b>
<b>3 – I / Organisation générale du service</b> .....	<b>5</b>
1 Le pôle castrais : .....	7
2 Le pôle mazamétain : .....	7
<b>3 – II / Ordures ménagères résiduelles</b> .....	<b>8</b>
<b>3 – III / Emballages ménagers recyclables et verre</b> .....	<b>8</b>
<b>3 – IV / Déchets végétaux</b> .....	<b>9</b>
<b>3 – V / Encombrants</b> .....	<b>10</b>
<b>3 – VI / Évolution des tonnages collectés entre 2010 et 2020</b> .....	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 4 : PRÉVENTION DES DÉCHETS</b> .....	<b>12</b>
<b>CHAPITRE 5 : INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>13</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>16</b>



## CHAPITRE 1: PRÉSENTATION

Lors de sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2000, La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pris la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes et les opérations de transports, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La partie « traitement » a été déléguée au syndicat mixte départemental TRIFYL le 11 avril 2000 lors de l'adhésion de la Communauté d'agglomération qui en a toutefois poursuivi l'exercice jusqu'au 31 décembre 2003. Le syndicat TRIFYL assure la gestion des déchèteries, des quais de transfert et des unités de traitement. Le rapport annuel de ce syndicat fait état des indicateurs des unités gérées par celui-ci.

La partie « collecte » a été transférée par ses 16 communes membres à la Communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'exercice effectif en ayant été assuré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. En 2017, deux communes ont quitté la Communauté d'agglomération : le Rialet et le Vintrou suite à Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Communauté d'agglomération étant établie sur 2 aires urbaines, le service de collecte s'articule autour de deux pôles techniques, l'un à Castres qui dessert les communes de Castres, Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Boissezon et Navès ; l'autre à Mazamet pour les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de l'Arn, Payrin-Augmontel, Aiguefonde, Caucalières et Saint Amans Sout.

## CHAPITRE 2 : COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération exerce la compétence collecte des déchets des ménages et déchets assimilés avec, pour chaque commune, les prestations figurant sur le tableau ci-dessous.

	<b>OM</b>	<b>Emballages</b>	<b>Verre</b>	<b>Déchets végétaux</b>	<b>Encombrants</b>	<b>Cartons des commerçants</b>
<b>Aiguefonde</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	La collecte est réalisée avec celle des emballages.
<b>Aussillon</b>	CACM	CACM	CACM	Collecte municipale	CACM	
<b>Boissezon</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Castres</b>	CACM	CACM	CACM	BIEYSSE	CACM	CACM
<b>Caucalières</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	La collecte est réalisée avec celle des emballages.
<b>Labruguière</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Lagarrigue</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Mazamet</b>	CACM	CACM	CACM	Collecte municipale	CACM	
<b>Navès</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Noailhac</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Payrin-Augmontel</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Pont-de-l'Arn</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Le Rialet*</b>	CACM	CACM	CCHVT	CCHVT	CCHVT	
<b>Saint-Amans-Soult</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Valdurenque</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	

\* : à la demande de la Communauté de communes de la Haute-Vallée du Thoré, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet réalise, par convention, la collecte et le traitement des déchets ménagers hors verre de la commune du Rialet (55 habitants).

A l'exception du verre, la compétence collecte s'arrête au déchargement des véhicules de collecte aux quais de transfert ou au centre de tri.

La gestion des équipements de transfert, le transport vers les centres de traitement, le traitement lui-même et la gestion des déchèteries font partie de la compétence traitement déléguée au syndicat mixte départemental TRIFYL.

Le transport du verre depuis Castres vers les établissements BRIANE (Saint-Juéry) chargés par la Verrerie Ouvrière d'Albi de la préparation du calcin, est assuré par la société VEOLIA pour le compte de la Communauté d'agglomération.

## CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU SERVICE

### 3 – I / Organisation générale du service

Le service « collecte et traitement des déchets » assure les missions de collecte et d'élimination des déchets pour 78 051 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020) répartis dans les 14 communes membres de la Communauté d'agglomération. La collecte s'effectue en porte à porte pour la majorité du territoire ; 903 points de collecte en regroupement complètent le dispositif. Environ 700 producteurs significatifs qui ne sont pas des ménages sont collectés par le service de collecte.

La délibération de la Communauté d'agglomération n°2011/181 en date du 24 octobre 2011, fixe les modalités de la collecte des déchets sur le territoire comme détaillé ci-après :

Type d'habitat	Type de collecte
<b>Centre urbain dense (Castres, Mazamet, Labruguière)</b>	<b>Apport volontaire en conteneurs enterrés</b>
<b>Gros producteurs = habitat collectif, administrations, professionnels</b>	<b>Bacs privatifs</b>
<b>Habitat pavillonnaire dense, périurbain</b>	<b>Bacs individuels en porte à porte</b>
<b>Habitat rural ou centre bourg</b>	<b>Bacs de regroupement + conteneurs enterrés ponctuels</b>

L'organisation du service se déroule maintenant de la manière suivante :

*Note : C 2 : collecte d'une fréquence de deux fois par semaine, C1 : collecte d'une fréquence d'une fois par semaine et C 0.5 : collecte d'une fréquence d'une fois toutes les deux semaines.*

*Exemple : collecte C 1 C 0.5 : collecte 1 fois par semaine pour les déchets résiduels et 1 fois toutes les 2 semaines pour les déchets recyclables.*

Commune	Type de collecte	Date de mise en place
<b>Aigüefonde</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mars 2012
<b>Aussillon</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Juillet 2012

Commune	Type de collecte	Date de mise en place
<b>Boissezon</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2011
<b>Castres cœur de ville</b>	Conteneurs enterrés	De 2011 à 2016
<b>Castres pavillonnaire</b>	Bacs individuels C1 C 0.5	Décembre 2012
<b>Castres rural</b> (pour les habitations ne pouvant avoir des bacs individuels)	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2012
<b>Caucalières</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mai 2012
<b>Labruguière Cœur de ville</b>	Conteneurs enterrés	De 2013 à 2016
<b>Labruguière pavillonnaire et rural</b>	Pavillonnaire en bacs individuels C1 C 0.5 et bacs de regroupement C2 C1	Bacs individuels mis en place pour 1 500 foyers en décembre 2015.
<b>Lagarrigue</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et regroupement C2 C1	Janvier 2012
<b>Mazamet Cœur de ville</b>	Conteneurs enterrés	De 2013 à 2016
<b>Mazamet pavillonnaire</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5	Juillet 2012
<b>Mazamet rural</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
<b>Navès</b>	Bacs individuels C1 C 0.5	Décembre 2015
<b>Noailhac</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2011
<b>Payrin-Augmontel pavillonnaire</b>	Bacs individuels C1 C 0.5	Mars 2012
<b>Payrin-Augmontel rural</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
<b>Pont de Larn</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mars 2012 pour Rigautou Juillet 2013 (village)
<b>Saint Amans Sault</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
<b>Valdurenque</b>	Bacs individuels C1 C 0.5	Janvier 2012

Le service de collecte est réparti sur 2 pôles :

### 1 Le pôle castrais :

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déversées au quai de transfert de Castres, et les emballages ménagers recyclables sont directement déchargés au centre de tri TRIFYL à Labruguière.

### 2 Le pôle mazamétain :

Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont déversés au quai de transfert d'Aussillon.

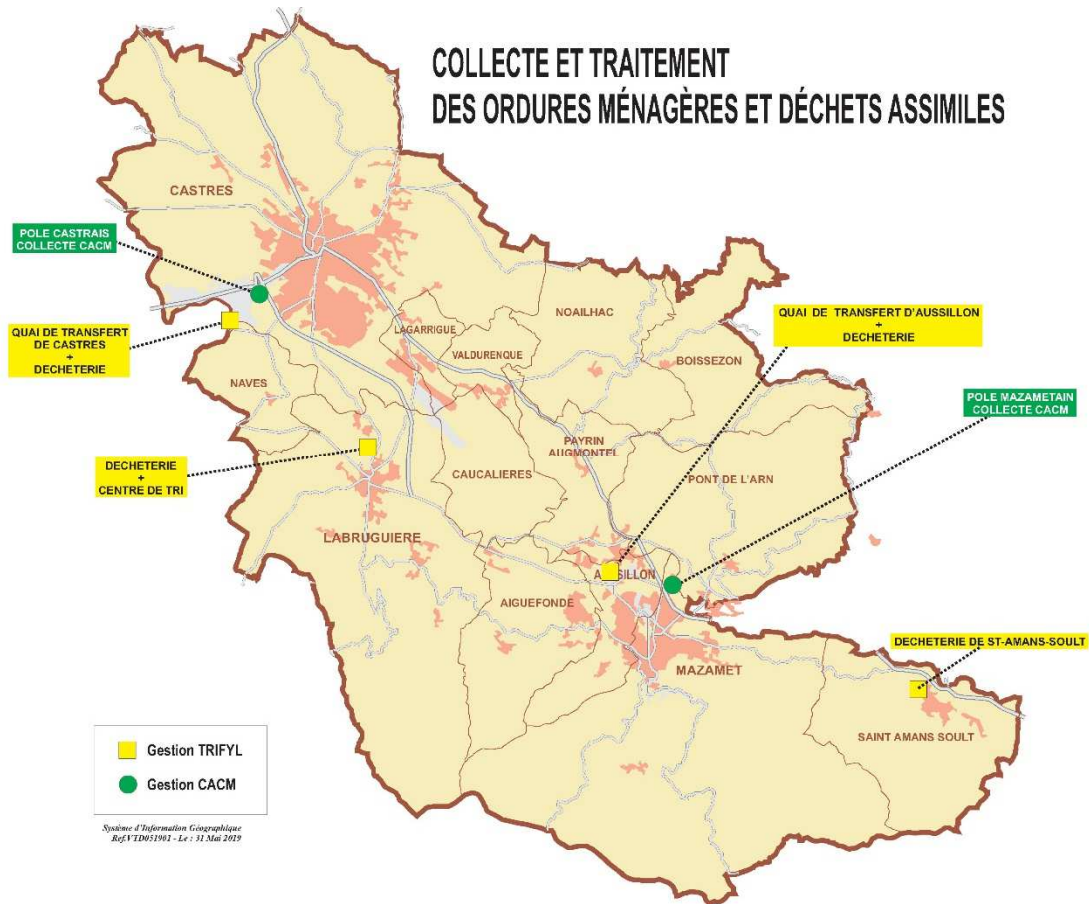
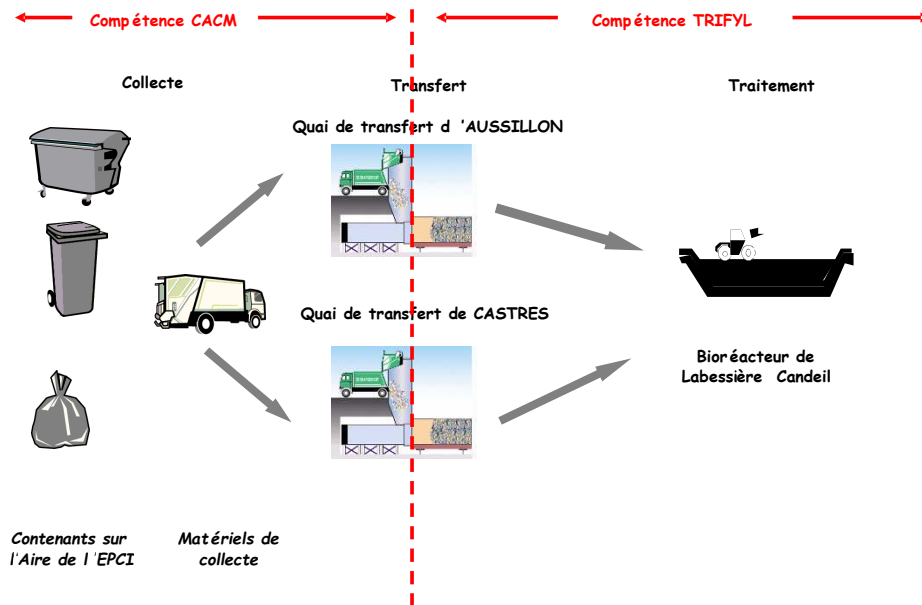


Schéma 1 : site de collecte, de transferts et déchèteries

### 3 – II / Ordures ménagères résiduelles

Schéma 2 : la filière Ordures Ménagères résiduelles



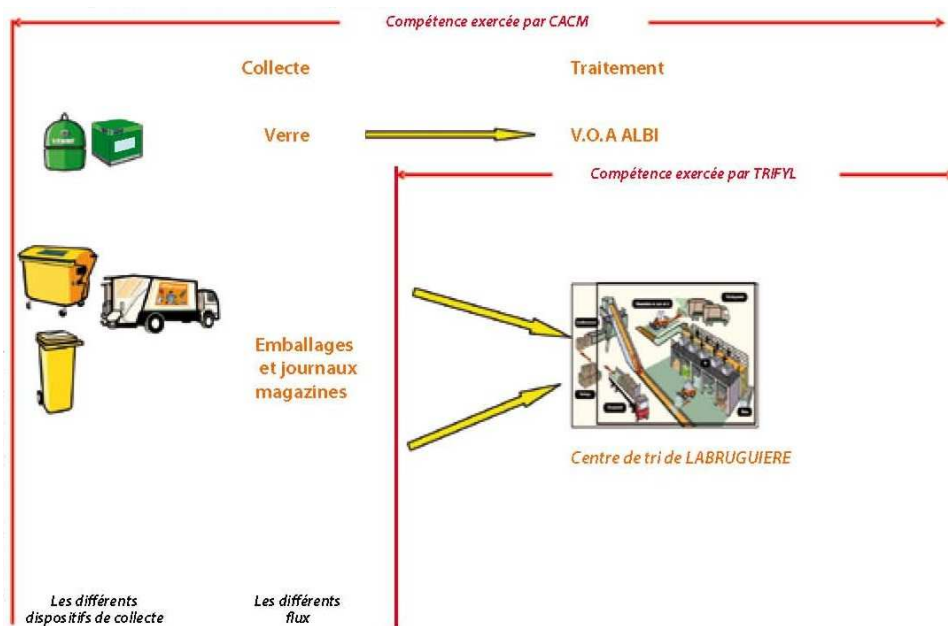
La distribution des sacs noirs à déchets est conservée dans les communes suivantes dans les zones en bacs de regroupement) : Aiguefonde, Boissezon, Caucalières, Mazamet, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l' Arn, et Saint Amans Soult.

### 3 – III / Emballages ménagers recyclables et verre

Les emballages ménagers recyclables (hors verre) sont triés et conditionnés par le syndicat TRIFYL dans son centre de tri de Labruguière.

Le verre est entièrement collecté en apport volontaire par la Communauté d'agglomération et transporté vers le centre de traitement des établissements BRIANE avant remise du calcin à la Verrerie Ouvrière d'Albi.





### Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

Les sacs jaunes de collecte sont remplacés par des cabas de pré-collecte réutilisables pour tous les points en apport volontaire. Seule la collecte d'une partie urbaine de Mazamet conserve une collecte en sacs jaunes, dans l'attente de la mise en place des conteneurs enterrés.

### **3 – IV / Déchets végétaux**

En 2020, la commune de Castres a bénéficié d'une collecte des déchets végétaux ; la société BIEYSSE a été retenue après consultation pour effectuer cette prestation qui comprenait le dépôt et l'enlèvement de 5 bennes à déchets végétaux sur 37 points définis sur la commune suivant un calendrier précis. Par ailleurs, durant la période de confinement printanière, des bennes supplémentaires à déchets végétaux ont été installées dans les communes de l'agglomération, pour pallier la fermeture des déchèteries. C'est pourquoi le montant annuel 2020 de cette prestation s'élève à 28 483 € TTC contre 11 069 € TTC en 2019 (hors traitement par Trifyl).

Ces déchets végétaux (368,44 tonnes en 2020, 130,28 tonnes en 2019, 157,16 tonnes en 2018) ont été transportés sur l'aire de compostage de Labruguière gérée par le syndicat TRIFYL.

Les communes d'Aussillon et Mazamet effectuent cette collecte en régie directe.

Les habitants des autres communes, n'ayant pas de collecte spécifique, apportent leurs déchets végétaux dans les 4 déchèteries de Saint-Amans Sault, d'Aussillon, de Castres et de Labruguière.

### 3 – V / Encombrants

La collecte des encombrants concerne les déchets volumineux des ménages. Sont considérés comme « encombrants ménagers » le mobilier usagé, meubles, literie, électroménager (téléviseurs, machines à laver, etc...).

La collecte des encombrants est réalisée entièrement en régie par les services de la Communauté d'agglomération. Elle s'effectue sur rendez-vous téléphonique. Ensuite les déchets collectés sont triés et valorisés en déchèteries.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce service a été étendu à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

### 3 – VI / Évolution des tonnages collectés entre 2010 et 2020

Le tableau comparatif des tonnages 2010 et 2020 fait apparaître une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une augmentation des emballages recyclés. Ces résultats sont satisfaisants. Le tonnage minimum par habitant a été atteint en 2013 ; l'année 2020 marque une augmentation des tonnages collectés d'emballages et de verre. Les quantités de déchets résiduels plutôt stable (+0,75%).

Pour le verre, la Communauté d'agglomération dispose d'une forte marge de progression car elle pourrait augmenter de 20 % le tonnage collecté pour atteindre la moyenne départementale. Une importante action de communication et d'amélioration du nombre de colonnes aériennes pour le verre a été menée en 2017 en collaboration avec la société CITEO : elle a commencé à porter ses fruits en 2018 (hausse de 4,5 % / 2017) et se poursuit en 2020 avec une hausse des tonnages de 12,2% / 2017.

	Déchets ménagers résiduels	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Total collecté	Total annuel par habitant en kg	Population municipale
<b>2010</b>	23 507	3 673	1 737	338	29 255	365	80 161
<b>2011</b>	23 250	3 864	1 703	224	29 041	362	80 161
<b>2012</b>	22 625	3 868	1 765	175	28 432	356	79 849
<b>2013</b>	21 336	4 112	1 799	139	27 385	345	79 437
<b>2014</b>	21 454	4 241	1 921	76	27 697	353	78 510
<b>2015</b>	21 165	4 303	1 876	221	27 419	349	78 510
<b>2016</b>	20 724	4 358	1 956	236	27 274	347	78 654
<b>2017*</b>	20 751	4 434	1 972	220	27 377	349	78 365
<b>2018*</b>	20 776	4 594	2 061	184	27 615	354	77 904
<b>2019*</b>	20 245	4 573	2 077	219	27 114	347	78 106
<b>2020*</b>	<b>20 396</b>	<b>4 664</b>	<b>2 213</b>	<b>292</b>	<b>27 565</b>	<b>352</b>	78 051
<b>Indice de réduction (base 100 en 2010)</b>	<b>87</b>	<b>127</b>	<b>127</b>	<b>86</b>	<b>94</b>	<b>96</b>	

\* y compris les habitants du Rialet (hors verre)

Le tableau ci-après indique les performances par an et par habitant de déchets produits et permet une comparaison par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale.

	Castres- Mazamet 2013	Castres- Mazamet <b>2020</b>	Tarn	Occitanie	France
<b>Ordures ménagères résiduelles</b> en kg / an / habitant	269	<b>260</b>	240	276	254
<b>Emballages et papier (TRI)</b> en kg / an / habitant	52	<b>60</b>	59	53	48
<b>Verre</b> en kg / an / habitant	23	<b>28</b>	31	30	30
<b>Total</b> en kg / an / habitant	344	<b>348</b>	330	359	332

*Enquête ADEME 2017 (données 2016)  
issue de SINOE*

La collecte des déchets assimilés est intégrée à celle des déchets ménagers. Pour 2020, les quantités estimées sont :

- déchets résiduels : 3 000 tonnes
- emballages recyclables : 700 tonnes

# CHAPITRE 4 : PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets en 2011. Celui comprenait 13 actions détaillées ci-après. Ce programme s'est terminé officiellement en juillet 2017, même si les actions ont continué depuis.

Un nouveau plan est en cours d'élaboration et sera entériné en 2021 après consultation du public, validation des modifications à prendre en compte le cas échéant et validation par délibération du Conseil communautaire.

## 1/ Les objectifs du programme de prévention

---

Le diagnostic territorial a permis de dégager les éléments importants à prendre en compte pour bâtir un plan d'actions adapté au contexte territorial de la CACM.

Les gisements d'évitement les plus importants sur le plan quantitatif ont pu être identifiés:

- les déchets fermentescibles : 85 kg/hab/an
- les textiles sanitaires : 51 kg/hab/an
- les emballages en verre : 34 kg/hab/an
- les emballages en plastique : 32 kg/hab/an
- les imprimés publicitaires non-sollicités : 21 kg/hab/an.

## 2/ les actions de prévention en 2020 :

---

En 2020, peu d'actions de sensibilisation ont été réalisées à cause des mesures restrictives liées au contexte sanitaire.

Parmi les 13 actions qui composaient le Programme Local de Prévention des déchets, seules 3 ont pu être mises en place durant cette période :

**1) Stop pub** : apposés sur les boîtes à lettre, un autocollant permet de ne plus recevoir les publicités non adressées. Environ 5000 autocollants STOP PUB ont été délivrés sur demande (pour un renouvellement ou équiper un nouveau foyer).

**2) Compostage individuel** : Cette action a été poursuivie avec la distribution de 612 composteurs supplémentaires en 2020 (9 226 composteurs sont en place auprès des habitants).

### **3) Compostage collectif :**

Le compostage collectif a été mis en place sur 2 nouveaux sites, à Castres :

- l'ESAT Chanteclerc,
- et la Résidence Happy Senior.

De plus un composteur a été remplacé à l'école de Puech Auriol, à Castres également.

## CHAPITRE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

En 2020, le compte administratif fait ressortir un montant de dépenses de fonctionnement de 8 406 997 € TTC (8 816 308€ TTC en 2019, 9 152 818 € TTC en 2018, 8 864 515 € TTC en 2017 8 391 228 € TTC en 2016, 8 186 018 € TTC en 2015, 7 877 285 € en 2014, 7 477 625 € en 2013, 7 277 902 € en 2012).

Pour l'investissement, le montant est de 1 935 293 € TTC pour 2020 (943 835€ TTC en 2019, 943 835 € TTC en 2018, 3 221 835 € TTC en 2017, 2 310 775 € TTC en 2016, 1 780 338 € TTC en 2015, 1 907 780 € en 2014, 3 806 523 € en 2013, 3 085 694 € en 2012) en dépenses d'investissement.

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- l'achat de conteneurs, conteneurs enterrés et colonnes de tri,
- l'achat de véhicules de collecte,
- le remboursement d'emprunt.

Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les taux n'ont pas varié en 2020 (ils sont stables depuis 2007).

N°	Secteur	Taux de TEOM	2019
1	AIGUEFONDE	11,46 %	
2	AUSSILLON	8,48 %	
3	BOISSEZON	14,94 %	
4	CASTRES VILLE	10,91 %	
5	CASTRES RURAL	8,73 %	
6	CAUCALIERES	11,43 %	
7	LABRUGUIERE	10,51 %	
8	LAGARRIGUE	10,68 %	
9	MAZAMET	8,37 %	
10	NAVES	13,62 %	
11	NOAILHAC	11,49 %	
12	PAYRIN-AUGMONTEL	10,22 %	
13	PONT DE L'ARN	10,92 %	
14	SAINT-AMANS-SOULT	11,70 %	
15	VALDURENQUE	12,75 %	

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises :

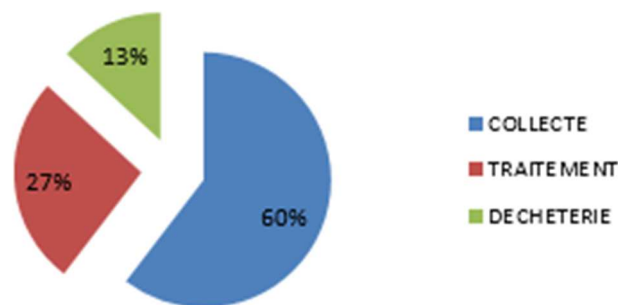
- maintenance véhicules : 256 000 € TTC (Barriac VI, Castres Diesel, La Molière, Challenge Pneu, Soud Hydro)
- transport du verre de Castres à Saint-Juéry : 24 000 € TTC (Véolia),
- fourniture de sacs plastique noirs et jaunes de collecte : 19 000 € TTC (engagé, mais facturé en 2021, Toussac)
- collecte de déchets végétaux en benne : 28 500 € TTC (Bieysse)

RAPPORT D'ACTIVITE DES OM - ANNEE 2020								
	Pop 2017		Pop 2018		Pop 2019		Pop 2020	
FONCTIONNEMENT	78 313		78 244		78 106		78 156	
POSTES DEPENSES	2017		2018		2019		2020	
	MONTANTS 2017	€/ HAB	MONTANTS 2018	€/ HAB	MONTANTS 2019	€/ HAB	MONTANTS 2020	€/ HAB
Carburants	298 544,54	3,81 €	449 224,90	5,74 €	409 492,38	5,23 €	310 142,34	3,97 €
Entretien véhicules	303 552,91	3,88 €	394 736,99	5,04 €	359 182,47	4,59 €	413 971,53	5,30 €
Taxes & assurances	38 014,11	0,49 €	44 172,55	0,56 €	46 917,51	0,60 €	6 255,00	0,08 €
Op° d'ordre dont Amortissement	1 211 177,89	15,47 €	1 379 292,31	17,61 €	1 146 343,64	14,64 €	1 218 149,43	15,59 €
Personnel	2 876 702,10	36,73 €	2 789 346,44	35,62 €	2 790 539,13	35,63 €	2 866 532,65	36,68 €
Sacs	24 505,37	0,31 €	37 738,09	0,48 €	34 354,40	0,44 €	0,00	0,00 €
Marchés de prestations	63 552,70	0,81 €	56 141,83	0,72 €	64 722,83	0,83 €	72 887,40	0,93 €
Communication	35 169,74	0,45 €	19 731,10	0,25 €	13 652,62	0,17 €	5 403,75	0,07 €
Divers (dont frais financiers)	479 994,76	6,13 €	358 344,60	4,58 €	347 614,14	4,44 €	303 981,48	3,89 €
Traitement	2 415 609,39	30,85 €	2 421 105,94	30,92 €	2 273 489,87	29,03 €	1 811 343,39	23,18 €
Capitation	1 117 691,02	14,27 €	1 202 983,67	15,36 €	1 330 000,00	16,98 €	1 398 330,22	17,89 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 864 514,53</b>	<b>113,19 €</b>	<b>9 152 818,42</b>	<b>116,87 €</b>	<b>8 816 308,99</b>	<b>112,58 €</b>	<b>8 406 997,19</b>	<b>107,35 €</b>
POSTES RECETTES	2017		2018		2019		2020	
	MONTANTS 2017	€/ HAB	MONTANTS 2018	€/ HAB	MONTANTS 2019	€/ HAB	MONTANTS 2020	€/ HAB
Remboursement assurances frais personnel	150 389,00	1,92 €	105 703,02	1,35 €	41 239,66	0,53 €	27 120,12	0,35 €
TEOM	8 492 691,00	108,45 €	8 643 084,00	110,37 €	8 834 414,00	112,81 €	8 962 484,00	114,67 €
Subventions	153 163,88	1,96 €	35 092,12	0,45 €	31 804,99	0,41 €	32 730,93	0,42 €
Divers	46 211,02	0,59 €	349 273,73	4,46 €	85 666,73	1,09 €	270 886,33	3,47 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 842 454,90</b>	<b>112,91 €</b>	<b>9 133 152,87</b>	<b>116,62 €</b>	<b>8 993 125,38</b>	<b>114,84 €</b>	<b>9 293 221,38</b>	<b>118,91 €</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>958 141,57</b>	<b>12,23 €</b>	<b>936 081,94</b>	<b>11,95 €</b>	<b>916 416,39</b>	<b>11,70 €</b>	<b>1 093 232,78</b>	<b>13,96 €</b>

## COUTS GLOBAUX ANNUELS DES DÉCHÈTERIES ET DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT

Année	Coût annuel des déchèteries et frais de siège TRIFYL en € HT / hab	Déchets résiduels Coût du traitement en € HT / tonne	Taxe Générale sur les activités polluantes TGAP en € HT / tonne	Taxe communale sur la mise en décharge en € HT / tonne	Coût du traitement des déchets recyclables en vrac en € HT / tonne	Coût total du service de collecte et traitement y compris TGAP et taxe communale avec déchèteries en € TTC / habitant	<b>Coût moyen aidé du service (collecte traitement et déchèterie) par habitant en Occitanie 116 € HT (ADEME, données 2016)</b>
<b>2010</b>	9,40	75,00	0,00 comprise avec traitement	1,50 comprise avec traitement	40,00		
<b>2011</b>	9,60	66,50	7,00	1,50	36,00		
<b>2012</b>	9,80	66,50	10,00	1,50	32,50		
<b>2013</b>	9,80	66,50	10,00	1,50	31,00		
<b>2014</b>	10,00	73,00	14,00	1,50	34,00	100,33	
<b>2015</b>	10,40	75,00	14,00	1,50	34,00	104,27	
<b>2016</b>	11,50	76,50	14,06	1,50	37,00	106,69	
<b>2017</b>	12,50	79,00	15,00	1,50	45,00	113,12	
<b>2018</b>	13,50	81,00	16,00	1,50	37,00	117,49	
<b>2019</b>	15,00	81,00	17,00	1,50	37,00	<b>112,88</b>	
<b>2020</b>	<b>17,00</b>	<b>87,50</b>	<b>18,00</b>	<b>1,50</b>	<b>45,00</b>	<b>107,35</b>	

### BILAN 2020 de répartition des coûts



## CONCLUSION

La délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2011/181 du 24 octobre 2011 relative à l'organisation de la collecte des déchets ménagers a défini les 4 types de service de collecte retenus :

- conteneurs enterrés en centre urbain des communes de Castres, Labruguière et Mazamet ainsi que ponctuellement dans les communes rurales d'Aiguefonde, Lagarrigue, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Saint Amans Soult et Valdurenque,
- bacs privatifs pour les gros producteurs,
- bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire dense périurbain,
- bacs de regroupement dans les hameaux.

Cette nouvelle organisation achevée en 2013 (hormis le déploiement des conteneurs enterrés qui se poursuit dans les communes concernées) a permis une relative stabilisation des coûts d'exploitation de collecte et des tonnages de déchets ménagers résiduels en 2020.

Le syndicat Trifyl envisage une hausse significative des tarifs de traitement des déchets résiduels et de la capitation (déchèteries). La hausse devrait être de 70 % en 2025 par rapport à 2020 suite aux conséquences de l'application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (construction d'une usine de traitement de déchets résiduels).

Les coûts 2020 restent stables bien que l'analyse financière démontre une légère baisse. Cette dernière s'explique par l'arrêt de la formalisation du budget annexe ordures ménagères et son rattachement au budget principal. Cette modification est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ainsi les factures 2020 reçues fin décembre 2020 ou début 2021 (Trifyl, carburant...) n'ont pas pu être rattachées à l'exercice budgétaire 2020. Ce point administratif engendre une baisse factice des coûts du service 2020 et engendrera également une hausse factice pour 2021.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet va poursuivre et amplifier ses actions de prévention des déchets et faire progresser la mécanisation de la collecte des déchets.

En 2020, la trajectoire des quantités de déchets suivie par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est intéressante : hausse marquée des quantités d'emballages en verre et emballages recyclables et une stabilisation des déchets résiduels (+0,1% par rapport à l'année passée).